

**FRACTION**

Lola ARTIGAO  
Tom BELLION  
Lucien MAX  
Annette WILLEMS-KIRSCH

Administration communale de Schengen  
Au Collège des Bourgmestre et Échevins  
et au Conseil communal  
75, Wäistrooss  
L-5440 REMERSCHEN

Commune de Schengen, le 20 septembre 2024

***Transmis par courriel  
et par voie postale***

**Objet :** PROJET DE RESOLUTION BZ#19 | 2024

Monsieur le Bourgmestre,  
Messieurs les Échevins,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Les conseillers communaux de la fraction « Besser Zesummen » ont le plaisir de vous soumettre en annexe le

**projet de résolution BZ#19 | 2024  
relatif à la répartition du supplément de  
congé politique entre les conseillers communaux**

tout en priant le Collège des Bourgmestre et Échevins de le porter à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal.

En espérant que la présente résolution trouve l'unanimité au sein du Conseil communal, nous vous prions d'agrérer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les plus respectueuses.

Pour la fraction « Besser Zesummen »

Tom BELLION  
Conseiller communal

**PROJET DE RESOLUTION BZ#19 | 2024**  
**relatif à la répartition du supplément de**  
**congé politique entre les conseillers communaux**  
[ introduit par la fraction « Besser Zesummen » le 20 septembre 2024 ]

---

**Le conseil communal :**

- vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;
- vu le règlement grand-ducal modifié du 6 décembre 1989 concernant le congé politique des bourgmestres, échevins et conseillers communaux ;
- constatant que le droit au congé politique individuel des membres du collège échevinal vient d'être augmenté comme suit :

Michel GLODEN	Bourgmestre	24 heures/semaine (+4)
Tom WEBER	1er Echevin	12 heures/semaine (+2)
Jean-Paul MULLER	2ème Echevin	12 heures/semaine (+2)

- déplorant que le droit au congé politique individuel des conseillers communaux qui ne font pas partie du collège échevinal reste fixé à 5 heures/semaines ;
- vu que le supplément de congé politique à répartir par le conseil communal entre ses membres vient d'être augmenté de 9 à 15 heures/semaine (+6) ;
- vu sa délibération du 18 juillet 2023 relative à la répartition du supplément de congé politique entre les conseillers communaux délégués dans un syndicat de communes ;
- désireux de soutenir et de mettre en valeur le travail politique de tous les conseillers communaux ;

**d e c i d e à l' u n a n i m i t é**

- de maintenir le nombre d'heures accordés aux membres du collège échevinal tels que fixés le 18 juillet 2023 :

Michel GLODEN	Bourgmestre	4 heures/semaine
Tom WEBER	1 <sup>er</sup> Echevin	3 heures/semaine
<u>Jean-Paul MULLER</u>	<u>2<sup>ème</sup> Echevin</u>	<u>2 heures/semaine</u>
	Total	9 heures/semaine

- de répartir les 6 heures/semaine additionnelles d'une manière équitable entre les conseillers communaux qui sont éligibles pour bénéficier du mécanisme de remboursement du congé politique à leur patron, mais qui ne font pas partie du collège échevinal.

Line BAUER	Conseillère	2 heures/semaine
Lola ARTIGAO	Conseillère	2 heures/semaine
<u>François GOLDSCHMIT</u>	<u>Conseiller</u>	<u>2 heures/semaine</u>
	Total	6 heures/semaine